

Le politique se moque-t-il du congé d'adoption ?

Recto

- Le congé d'adoption, de 6 semaines, est loin d'égaliser les 15 semaines du congé de maternité.

- Le collectif "Congé de maternité pour tous" a alerté le politique.

- Catherine Fonck, députée fédérale, a déposé un projet de loi.

■ La loi discrimine les parents sur des critères biologiques et punit la parentalité adoptive. Ceci dans l'indifférence du monde politique. Faire coïncider le congé d'adoption avec le congé de maternité est pourtant une évidence que justifient l'égalité des droits et l'intérêt de l'enfant.

"Nous mettons tout en place pour que le sujet devienne incontournable. Si nous ne prenons pas nous-mêmes les choses en main, personne ne le fera pour nous, personne ne révisera la loi et pourtant, parmi les élus et anciens élus, il y a des parents adoptants."

SOLVEIG VINAMONT

Fondatrice du collectif "Congé de maternité pour tous".

Votre combat, c'est d'atteindre l'égalité des droits ?

Le but aujourd'hui est que le congé d'adoption soit calqué sur le congé de maternité et qu'il le soit *ad vitam*. Si le congé de maternité augmente, celui d'adoption doit suivre automatiquement la même tendance.

Vous ne vous sentez pas entendus par les politiques ? Pas plus que ceux qui vous ont précédé dans cette revendication ?

Cela fait 20 ans que le milieu associatif dépose des dossiers en ce sens, en argumentant que l'augmentation du congé est indispensable pour l'attachement et l'équilibre de l'enfant. Malgré ces démarches à répétition, je n'ai pas l'impression qu'il ait été entendu et pris au sérieux. Cette fois-ci, ce sont des mères et futures mères adoptantes qui prennent les choses en main. Peut-être que cela va peser dans la balance. Nous mettons tout en place pour que le sujet devienne incontournable, qu'on ne puisse plus se demander si oui ou non on va changer cette loi ? Elle doit être changée. Cette loi est une aberration. Je ne vois même pas qui peut ne pas être d'accord.

Depuis 2004, il y a eu plusieurs propositions de loi, émanant de différents partis politiques, mais elles n'ont jamais abouti...

Oui, et je m'en étonne. Il est évident qu'un enfant qui

arrive dans un foyer ne peut pas, en 6 semaines, savoir qu'il est arrivé à bon port. Je ne comprends pas ce choix de discriminer les parents. La maternité ne doit pas être déterminée par le fait d'avoir porté un enfant.

Il y a, selon vous, une indifférence sur le sujet ?

Complètement. Les gens n'ont aucune espèce d'idée de ce que représente l'adoption et en ont encore une vision très idyllique. Il existe une méconnaissance et une indifférence générale.

Le fait d'être très minoritaires à vivre cette situation participe à l'indifférence dont vous parlez ?

Oui et non. Nous sommes très peu de parents adoptants. Si nous étions plus nombreux, s'il était question de milliers d'enfants, probablement que davantage de

personnes nous soutiendraient. Par contre, ce petit nombre nous avantage dans la mesure où la mesure ne représente rien au niveau budgétaire. On parle de 235 cas alors que le nombre d'adoption est en baisse. L'effort budgétaire est dérisoire. Et cela est positif pour tenter de faire changer la loi. Mais quand on entend la réponse du SPF Emploi, on croit rêver : il avance que nous avons droit à un "congé parental d'adoption". D'abord, ce terme n'existe pas. Ensuite, le congé parental, accessible à tous les parents, ne permet que de toucher environ 600 euros par mois. Ce montant est nettement inférieur à l'aide apportée à une mère biologique, qui perçoit jusqu'à 80 % de son salaire. Cela reste inégal. La parentalité adoptive est punie, malgré la difficulté et la longueur du processus. On veut encadrer l'adoption – et c'est très bien. – mais ensuite, on ne nous donne aucune chance de créer avec l'enfant un lien d'attachement.

Pensez-vous que les tentatives de faire avancer le dossier n'aboutissent pas faute d'être une priorité politique ?

On se dit que si nous ne prenons pas nous-mêmes les choses en main, personne ne le fera pour nous, personne ne révisera la loi et pourtant, parmi les élus et anciens élus, il y a des parents adoptants : Laurette Onkelinx et Anne Delvaux pour ne citer qu'elles.

Catherine Fonck a déposé une proposition de loi allant dans votre sens. C'est encourageant ?

L'adéquation des congés de maternité et d'adoption constitue le premier point du programme du CDH. Je m'en réjouis. Mais je reste prudente au vu des échecs passés. J'espère que les politiques prendront le sujet à bras-le-corps et seront suffisamment clairvoyants, qu'ils comprennent qu'un enfant qui arrive à 8 ans dans une famille sans que ses parents aient un seul

jour de congé est aberrant. Le débat dépasse les 3 ou 4 mères adoptives que nous sommes. L'opinion publique nous rejoint et les organismes d'adoption à travers le pays également. C'est positif. J'espère que Madame Fonck veut réellement faire changer les choses et que ça ne se limite pas à du tapage médiatique.

Entretien : Valentine Van Vyve

Verso

■ Ces dernières années, plusieurs élus ont déposé des amendements visant à la revalorisation du congé d'adoption. Malgré l'apparent consensus au sein de l'assemblée, leurs voix n'ont pas été entendues. La méconnaissance, le manque d'intérêt et de suivi de la part de ceux qui avaient les compétences pour faire aboutir le projet ont freiné l'élimination de cette discrimination.

“C'est juste une question de choix. La nécessité d'allonger le congé d'adoption n'avait pas l'air d'être la priorité de ceux qui étaient censés le faire évoluer.”

ANNE DELVAUX

Ex-sénatrice et ex-députée européenne (CDH).
Mère adoptante.

Vous faites partie de ceux qui, lors de leur mandat politique, ont déposé un projet de loi visant à l'égalité entre les congés de maternité et d'adoption. Un vain combat ?
J'ai trouvé qu'il y avait un paradoxe incroyable : on encadre énormément les parents adoptants - et c'est une nécessité. Par contre, une fois qu'ils ont leur enfant après une très longue période d'attente, on leur dit de se débrouiller. Or, ils n'ont pas de temps à consacrer pour que la greffe prenne. Pourtant, l'enfant a besoin de temps pour adopter ses parents et se remettre de ce sentiment de rupture et d'abandon. C'est scandaleux de ne pas comprendre cela. On néglige cette réalité, on ne s'y intéresse pas. J'ai donc déposé à l'époque une proposition de loi, qui était en fait un pis-aller. Il était simplement question d'égalité des droits. Ma proposition est arrivée en fin de législature. On a eu des débats, on a fait venir des professionnels du secteur. Un message est passé. Mais on n'est pas allé jusqu'au bout.

Depuis 2004, outre la vôtre, il y a eu plusieurs propositions de loi émanant de différents partis. Aucun de ces projets n'a jamais abouti. Quelles ont été les pierres d'achoppement ?

Franchement, je n'en sais rien ! Pour certains, il n'y a pas de comparaison : le congé de maternité est lié à une grossesse, une femme doit se remettre d'un accouchement, ce qui n'est pas le cas d'une mère adoptante. Ils ne voient donc pas la nécessité d'allonger ce congé d'adoption. Et puis, il n'y a pas grand monde qui s'intéresse au problème. Parfois, on se dit que le législateur n'a rien compris. J'ai l'impression aussi que ce n'est pas un choix électoral intéressant.

Pourtant, ça ne coûte pas grand-chose et ce n'est pas de

nature à provoquer une levée de boucliers auprès de l'opinion publique.

Nous ne sommes effectivement pas nombreux. Ce choix, humaniste, n'a de ce fait pas d'impact budgétaire important. En 2004, le congé parental a été revalorisé mais pas le congé d'adoption alors que l'on pensait qu'ils feraient partie d'un même "package".

C'est en fait juste une question de choix. La nécessité d'allonger le congé d'adoption n'avait pas l'air d'être la priorité de ceux qui étaient censés le faire évoluer, malgré un accueil favorable tant au sein de mon parti que des autres élus.

Vous parlez d'absence de volonté politique de faire aboutir le dossier. Qui en avait la responsabilité selon vous ?

J'entends par là les ministres successifs de l'Emploi. La ministre de l'époque (Joëlle Milquet, ministre CDH, NdlR), tout en ne s'y opposant pas, ne l'a pas facilité. En dix ans, je n'en ai pas vu un seul prendre le sujet au sérieux. Lorsque je suis devenue députée européenne, j'ai écrit à Joëlle Milquet en lui demandant si l'on pouvait faire avancer ce dossier, je n'ai jamais eu de réponse. Le sujet est par ailleurs arrivé au Parlement européen qui avait voté très majoritairement en faveur de la revalorisation du congé. Le Conseil européen l'a alors recalé. L'Allemagne et la France s'y opposaient. Elles jugeaient que cette mesure aurait coûté trop cher.

Sans pression de la société civile, les politiques ne se seraient pas saisis à nouveau du dossier ?

Tout à fait. Et je suis au regret de dire que seuls certaines personnes s'y sont intéressées. Mais il y a dans le chef de la plupart des élus politiques une grande méconnaissance du sujet. Leur intérêt ne se focalise souvent pas sur l'essentiel. Je trouve cela regrettable car ce sont les enfants que l'on discrimine. Que fait-on de cet intérêt supérieur de l'enfant que l'on défend dans la procédure d'adoption ?

Avez-vous bon espoir que, cette fois-ci, sous l'impulsion de Catherine Fonck, le projet de loi aboutisse ?

Ce n'est pas un combat partisan. Il faut que tous les partis s'y mettent si l'on veut faire changer les choses et abolir cette sous-parentalité. Je veux que l'on réalise qu'il y a une nécessité de revaloriser le congé d'adoption. J'aimerais être positivement étonnée et ai bon espoir espère que le bon sens l'emportera.

Entretien : Valentine Van Vyve